



LE CODE ETHIQUE DE LA PSYCHOTHERAPIE, PSYCHANALYSE ET PSYCHO-SOMATOTHERAPIE

1. Exercer LEGALEMENT en étant déclaré comme professionnel (libéral(e) ou salarié(e)).
2. RESPECTER la dignité de la personne en traitement - En connaissant ses propres limites professionnelles. - En s'engageant à orienter la personne en traitement vers un autre praticien si besoin. - En mettant en œuvre une recherche de moyens qui tend vers l'autonomie et le mieux-être du patient ou client. - En respectant ses croyances religieuses, politiques, philosophiques. - En n'utilisant aucune pratique, pression, de quel qu'ordre que ce soit, qui puisse mettre en péril l'intégrité du patient ou client (adhésion à un mouvement, une école, une communauté religieuse...etc).
3. S'INTERDIRE toute pratique sexuelle avec les patients ou clients et les élèves en formation.
4. S'INTERDIRE et INTERDIRE tout passage à l'acte violent.
5. Fixer les HONORAIRES avec tact et mesure et s'interdire toute exploitation matérielle et financière.
6. RESPECTER et faire respecter la règle de CONFIDENTIALITE.
7. GARANTIR le secret professionnel.